



**PRÉFÈTE
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale de l'Aviation civile

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

**Portant approbation du plan de prévention du bruit dans l'environnement
de l'aérodrome de Bordeaux-Mérignac pour les années 2021-2025 et de mise à jour du rapport de
présentation du plan d'exposition au bruit**

**LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION NOUVELLE AQUITAINE
PRÉFÈTE DU DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE**

Vu la directive 2002/49/CE du Parlement européen et du Conseil du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L572-1 à L572-11 et R572-1 à R572-11 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article R112-5 ;

Vu le code de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté ministériel modifié du 4 avril 2006 relatif à l'établissement des cartes de bruit et des plans de prévention du bruit dans l'environnement ;

Vu l'arrêté ministériel du 24 avril 2018 fixant la liste des aérodromes mentionnés au I de l'article R112-5 du code de l'urbanisme ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2004 approuvant le plan d'exposition au bruit (PEB) de l'aérodrome de Bordeaux-Mérignac ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 mai 2021 portant mise à jour du Plan d'exposition au Bruit de l'aérodrome de Bordeaux-Mérignac ;

Vu l'avis de la commission consultative de l'environnement de l'aéroport de Bordeaux-Mérignac du 23 mars 2022 ;

Vu les résultats de la consultation du public sur le projet Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement, tenue du 2 mai 2022 au 2 juillet 2022 ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la préfecture de la Gironde ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er

Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de l'aéroport de Bordeaux-Mérignac est approuvé.

ARTICLE 2

Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de l'aéroport est annexé au rapport de présentation du plan d'exposition au bruit de l'aéroport de Bordeaux-Mérignac, par la procédure de mise à jour.

ARTICLE 3

Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement, ainsi qu'une note exposant les résultats de la consultation sont consultables sur le site internet de la préfecture de Gironde : <https://www.gironde.gouv.fr/>

Ces documents sont également mis en ligne sur le site internet du ministère de la transition écologique et solidaire à la rubrique transport : <https://www.ecologie.gouv.fr/cartographie-strategique-du-bruit-autour-des-aeroports>

ARTICLE 4

Le présent arrêté sera transmis pour information aux maires des communes concernées par le Plan d'Exposition au Bruit de l'aérodrome, ainsi qu'au président de Bordeaux Métropole.

ARTICLE 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Gironde.

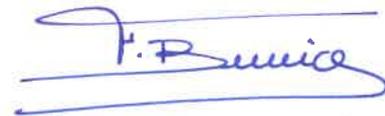
ARTICLE 6

La Secrétaire Générale de la Préfecture de Gironde et le Directeur de la Sécurité de l'Aviation Civile Sud-Ouest sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, le

21 DEC. 2022

La Préfète,



Fabienne BUCCIO